



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traitements

Question écrite n° 118812

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille les traitements efficaces qui se développent pour lutter contre toutes les formes des troubles du développement et du comportement. Depuis plus de trente ans, de nombreuses études ont été effectuées dans des laboratoires scientifiques internationaux, afin de démontrer l'efficacité des prises en charge comportementales (méthode ABA en faveur des autistes, par exemple). Aujourd'hui, les chercheurs sont unanimes et assurent maîtriser un traitement efficace, à moindre coût. Les résultats recueillis donnent également entière satisfaction aux familles qui les ont appliquées et souhaitent que ce traitement soit reconnu et largement disponible en France. De nombreux pays voisins ont mis en place des structures et formé des thérapeutes pour que leurs enfants soient pris en charge. De nombreux États occidentaux utilisent, à juste titre, cette technique reconnue par tous. La Grande-Bretagne a d'ailleurs ouvert, en 1999, une trentaine de centres appliquant ce traitement. Cependant, la France accuse dans ce domaine un sérieux retard : peu d'interventions comportementales, peu de professionnels formés, méconnaissance de l'approche... Face à ce constat alarmant et face au scepticisme dont font preuve les pouvoirs publics, on ne peut que regretter l'absence de recherche et d'innovation dans cette voie, qui ne cesse de retarder encore un peu plus la médecine française dans ce domaine. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles actions souhaite mettre en place son ministère, vis-à-vis de ces traitements optimistes pour lutter contre les troubles du développement et du comportement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118812

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1731